



Acheteur voulant changer d agence immobiliere

Par reiss, le 23/01/2008 à 20:27

bonjour j'ai un soucis avec une agence immobiliere avec qui rnj'ai signé un mandat non exclusif il se dit dant le mandat rnrn"Pendant le cours du présent mandat et de ses renouvellements rnainsi que dans les 12 mois suivant l'expiration ou la résiliation rnde celui-ci, le mandat s'interdit de traiter directement ou pas rnpar l'intermediaire d'un autre mandataire avec un acheteur présenté rnà lui par le mandataire ou un mandataire substitué. Cette rninterdiction vise tant la personne de l'acheteur que son conjointrn ou partenaire avec lequel il se porterait acquéreur, ou encore rntoute société dans laquelle ledit acheteur aurait une participation.rn A défaut de respecter cette clause, le mandataire aurait droit à unern indemnité forfaitaire, à titre de cause pénale, à la charge du mandantrn, d'un moment égal à celui de la rémunération toutes taxes comprises rndu mandataire prévue au présent mandat"nous avons eut une visite le couple voudrait notre bien mais sont limiter dans leurs budget il on vue notre bien avec une autre agence avec qui nous travaillons aussi sur leur site mais avec 5000e de fa en- donc d apres le mandat que je leur et signer peut on vendre avec l agence qui a les moins de fa merci de me repondre rapidement cordialement